



Dépôt de plainte pour vol de chèque - non justifié-

Par **mighty972**, le **30/11/2011** à **20:23**

Bonjour,

Mon ex-compagne m'a prêté 2 chèques pour faire mes démarches pour un nouvel appartement en location.

Le premier chèque de 360€ pour le dépôt de garantie, dans l'attente d'un locapass (Chèque non-encaissable).

Le deuxième chèque de 442€95 pour les frais d'agence. Je lui avais dit que ce chèque ne serait pas encaissé vu que j'avais pris un accord avec l'agence qui, m'avait signalé que si je ne venais pas d'ici la fin de la semaine, qu'ils encaisseraient le dit chèque. Je ne suis pas revenu vu que j'étais en déplacement professionnel en Guadeloupe.

Pendant mon absence, elle s'est rendu à l'agence de location et a exigé de récupérer les chèques en menaçant de déposer plainte pour vol. Ce que l'agence a refusé. Ceci étant, elle m'a dit qu'elle souhaitait récupérer ses chèques car elle avait perdu ses chéquiers.

Mon ex-compagne est repartie, en colère, à la police nationale, et a déposé plainte contre moi pour vol de chèque.

Après une grosse discussion et grosse colère de ma part en essayant de lui expliquer que sa plainte n'était pas justifiée, qu'elle devait la retirer en lui indiquant que je lui rembourserais comme il convenu au mois de décembre dans le cas où le chèque serait encaissé...elle a décidé de retirer sa plainte.

Malheureusement la plainte est déjà partie pour être traitée et je serai convoqué pour m'expliquer.

Aujourd'hui, elle me demande de faire un courrier de reconnaissance de dette pour l'envoyer

au procureur, ce que je trouve absurde! Me faire passer pour un voleur alors que c'est elle qui m'a prêté les chèques.

Quels sont mes recours face à de tels accusations?

Quelle démarche dois-je entreprendre?

Est-ce une bonne chose que de faire un courrier...? Je passe quand même pour un voleur aux yeux de l'administration